NOTE TECHNIQUE

SYSTEME Client PRESSE

Evolutions de la SP8855

Version 1.2

- ☐ **Diffusion libre**
- ☒ **Diffusion restreinte**
- ☐ **Diffusion contrôlée**

SUIVI DES EDITIONS

Version :	Paragraphe Modifié Approuvé par le	Rédigé par le	Vérifié par le	Validé par le
1.0	Création	Gamelin P. 22/11/2018		
1.1	Création	Meurou M. 22/03/2023		
1.2	Evolution des codes INSEE + Mise à jour des codes erreur des AR	Prévier S. 21/09/2023		

SOMMAIRE

1. PRESENTATION **4**

1.1 Objet du document 4
1.2 Principes 4

2. L'ensemble des volumes **5**

3. Volume 8 - DRP **5**

1- Utilisation du code « INSEE » et du « CodeTypo » **5**

2- Mise à jour des codes erreur **8**

1. PRESENTATION

1.1 Objet du document

Cette note technique a pour objet de décrire les évolutions de la spécification 8855 Système Client Presse.

1.2 Principes

Chaque paragraphe de la nouvelle version concernée par une évolution est repris dans cette note, avec l'évolution en question. L'évolution est mise en évidence par la couleur rouge du texte.

2. L'ensemble des volumes

L'évolution sur un grand nombre des volumes porte sur la modification de l'URL : www.presse-poste.com par la nouvelle URL : https://lastation.laposte.fr/presse-poste

3. Volume 8 - DRP

1- Utilisation du code « INSEE » et du « CodeTypo »

Contexte métier :

L'aide à l'exemplaire de l'Etat étant différente suivant les zones de diffusion des publications éligibles, le déposant doit ajouter aux déclarations de dépôts, les informations liées aux quantités d'exemplaires, par code communal de densité et de typologie INSEE (soit la répartition détaillée des flux par zone). Ces informations sont indispensables pour que la publication puisse bénéficier d'un calcul et d'un versement automatique de l'aide.

Les informations de codification de l'INSEE sont téléchargeables sur le site internet **www.insee.fr**, le fichier répertorie la composition communale de la grille de densité détaillée dans la géographie communale (attribut « INSEE »), ainsi que la répartition de la population communale dans les sept niveaux de densité (attribut « CodeTypo »).

Les attributs « INSEE » et « CodeTypo » sont présents dans les éléments LDQL, LDCP, LATD, LATP, ATTF et PEM. Ils correspondent aux codes spécifiques attribués à chaque commune par l'INSEE, ainsi que la topologie attribuée aux communes en fonction du nombre d'habitants et la répartition de ces habitants sur le territoire par l'Insee.

Ces attributs ne doivent pas être renseignés pour les publications non éligibles à l'aide à l'exemplaire de presse IPG/QFRP-A (Presse non urgente et/ou Economique).

Attention : Les codes commune de l'INSEE (attribut « INSEE ») ne sont pas des codes postaux. Le code INSEE est déduit de l'adresse complète du destinataire.
A noter : Le référentiel postal « ROUDIS NATIONAL » utilise déjà l'information de code commune INSEE, ce qui permet, à la lecture de l'adresse géographique, d'attribuer les indicatifs de distribution (n° QL) pour les tournées de facteurs.

Les publications à destination de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy, de Saint-Pierre-et-Miquelon, des îles Wallis et Futuna, de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie sont éligibles au barème applicable aux communes rurales : Voir annexe B.

Les villes avec des arrondissements comme Paris, Lyon, Marseille, doivent être renseignées par défaut avec un « CodeTypo » de 1 à 4 pour la Zone Dense.
Les adresses de destinataires à Monaco et Andorre doivent être renseignées par défaut avec un « CodeTypo » de 5 à 7 pour la Zone peu Dense.
Les adresses avec code CEDEX peuvent être codifiées d'après le code postal ou le libellé de la commune.

Implémentation de l'évolution :

Le principe de cette évolution est de renseigner le code « INSEE » et le « CodeTypo » au sein de l'assemblage de la déclaration DRP.

La contrainte d'unicité sur le Numéro d'Assemblage est levée afin de permettre la séparation des exemplaires selon le code « INSEE ». Le Numéro d'assemblage est alors réutilisé dans la déclaration autant de fois qu'il y a de couples « NoAssemblage » / « INSEE » différents dedans (cf exemple ci-dessous).

La clé d'identification se fera sur :
Type de liasse (LDQL, LDCP, LATD, LATP, ATTF et PEM),
NoAssemblage
INSEE

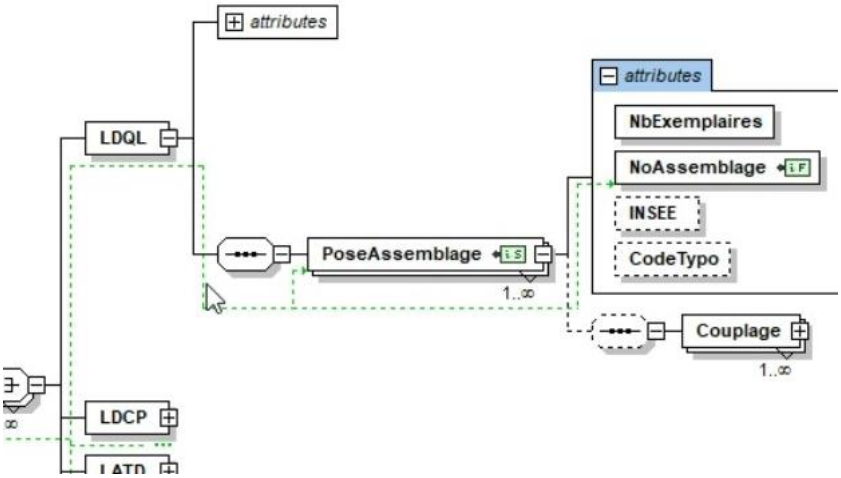

Exemple d'une DRP avec les attributs « INSEE » et « CodeTypo » :

```
<LDCP NoLiasse="8456006071" CP="04000" NbEx="30" NoContenant="00011"  >
  <PoseAssemblage NoAssemblage="1" NbExemplaires="9"  INSEE="04070"  CodeTypo="3"  />
  <PoseAssemblage NoAssemblage="2" NbExemplaires="19"  INSEE="04070"  CodeTypo="3"  />
  <PoseAssemblage NoAssemblage="2" NbExemplaires="1"  INSEE="04097"  CodeTypo="6"  />
  <PoseAssemblage NoAssemblage="2" NbExemplaires="1"  INSEE="04167"  CodeTypo="6"  />
</LDCP>
```

Contrôles syntaxiques :
Le format du fichier XML est conforme aux exigences du XSD correspondant à la version de cette spécification.
Le formatage de ces champs est explicité dans le paragraphe « Données du fichier descriptif DRP » de ce document.

Contrôles sémantiques :
Aucun contrôle de cohérence de données n'est effectué pour vérifier l'exactitude du couple INSEE/codeTypo lié à l'adresse du destinataire. Le fournisseur de la déclaration DRP devra faire ses contrôles de cohérence avant l'envoi du fichier à La Poste. Il sera tenu responsable de l'exactitude de ces valeurs afin de garantir le calcul des tarifs effectués sur ces données.
Néanmoins, La Poste pourra être saisie par l'Etat pour effectuer des contrôles a posteriori.

RG 8-1 Spécificité des accusés de réception pour les déclarations avec informations INSEE

Comme pour tous les envois de DRP2, une déclaration avec les informations INSEE doit générer en retour un accusé de réception (AR) du SI Poste indiquant la bonne intégration ou le rejet du fichier.
La structure de l'AR est inchangée.

Cas rencontré	Statut du DRP	Evénement accusé de réception
Les contrôles syntaxiques par le XSD sont corrects. Les balises INSEE et codeTypo sont renseignées pour tous les assemblages.	Le DRP accepté	AR ok
Les contrôles syntaxiques par le XSD sont corrects. Les balises INSEE et codeTypo sont absentes sur tous les assemblages	Le DRP est accepté mais le calcul de l'aide se fera par défaut sur les typologie INSEE 1 à 4 (zone dense) dès lors que les 2 informations sont manquantes	AR ok
Les contrôles syntaxiques par le XSD sont corrects. Les balises INSEE et codeTypo sont renseignées sur une partie des assemblages	Le DRP est accepté mais le calcul de l'aide se fera par défaut sur les typologie INSEE 1 à 4 (zone dense) dès lors que les 2 informations sont manquantes. Si les 2 informations sont renseignées, alors l'aide sera calculée avec les valeurs fournies.	AR ok
Si le code INSEE est présent et le CodeTypo est absent	Rejet du DRP	AR KO avec le code erreur KO_FCT_30 correspondant
Si le CodeTypo est présent et le code INSEE est absent	Rejet du DRP	AR KO avec le code erreur KO_FCT_30 correspondant

Cet attribut est relié à la règle de gestion RG8-28.

2- Mise à jour des codes erreur

La liste des codes erreur pouvant être affichés dans l'Accusé de Réception (AR) a été mise à jour en Annexe A.

VAL_LIBELLE	LIB_LIBELLE
KO_FCT_21	Poids PEM superieur à 3000g
KO_FCT_27	Vous n etes pas autorise a deposer des depots PROD
KO_TEC_24	Echec du changement du nom de fichier temporaire
KO_FCT_22	Numéro dépôt introuvable dans SAGA
KO_FCT_23	Refus de suppression / Dépôt est pris en charge
KO_FCT_24	Poids du sac superieur a 18 kgs
KO_TEC_25	Le fichier zip n est pas conforme
OK_FCT_02	Le dépôt a été supprimé
KO_FCT_28	Contrat ou version de contrat inexistante
KO_FCT_01	Erreur d integration du DRP
KO_FCT_02	Cle fonctionnelle deja integree dans SAGA
KO_FCT_03	NumeroBIP deja integre dans SAGA
KO_FCT_04	Type d objet impossible pour la press export
KO_FCT_05	National/export interdit dans le meme declaratif
KO_FCT_06	Presse Export avec produits interdits
KO_FCT_07	Liasse Pic interdit pour niv_service urgent
KO_FCT_08	Couplage non autorisee pour publication ciblee
KO_FCT_09	Presse Export non compatible avec couplage
KO_FCT_10	Une publication ne peux etre couple avec elle-meme
KO_FCT_11	Présence de produits non autorisés en multi-titre
KO_FCT_12	PEM non autorise pour multi-titres ou couplage
KO_FCT_13	Poids superieur a 2000g interdit pour publissimo
KO_FCT_14	Presse editeur limite a 3000g
KO_FCT_15	Poids d assemblage supérieur à 150g
KO_FCT_16	Poids PEM pour les Publissimo superieur a 2000g
KO_FCT_17	Nom/poids des editions incoherent
KO_FCT_18	Couplage doit concerner des publications distincte
KO_FCT_19	Numero de contrat errone, inactif ou bloquant
KO_FCT_20	Numero de contrat correspond a aucune publication
KO_TEC_01	Archives zip multi-disques non prises en charge
KO_TEC_02	Fichier XML ne respectant pas la XSD
KO_TEC_03	a‰chec de la fermeture de l archive zip
KO_TEC_04	Erreur de recherche du fichier
KO_TEC_05	Erreur de lecture du fichier
KO_TEC_06	Erreur d ecriture du fichier
KO_TEC_07	Erreur CRC du fichier
KO_TEC_08	L archive zip contenant a ete fermee
KO_TEC_09	XML non trouve dans l archive
KO_TEC_10	Archives dezippe existe deja
KO_TEC_11	Impossible d ouvrir l archive
KO_TEC_12	Impossible de creer un fichier temporaire
KO_TEC_13	Erreur de la librairie de Zip

KO_TEC_14	Echec Malloc
KO_TEC_15	L entree a ete modifiee
KO_TEC_16	La methode de compression non pris en charge
KO_TEC_17	EOF premature
KO_TEC_18	Arguments invalides
KO_TEC_19	Fichier n est pas une archive
KO_TEC_20	Erreur interne
KO_TEC_21	Archive zip inconsistante
KO_TEC_22	Impossible de supprimer l archive
KO_TEC_23	Les entrees ont ete supprimees
OKL	Fichier DRL valide
OKP	Fichier DRP valide
OK_FCT_01	Fichier DRP valide (Annule et remplace)
KO_TEC_27	Echec, fichier déjà intégré aujourd'hui
KO_FCT_29	Numero de contenant à zéro
OK	Données déclaratives valide
KO_FCT_26	Vous n etes pas autorise a deposer des declaratifs
KO_FCT_30	Chaque code INSEE doit être associé à un CodeTypo et inversément